

AVIS PUBLIC

Édition du 10 juillet 2019

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution numéro PPR04-2019 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2019-1836 pour l'établissement situé au 254, rue Reynolds, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 2 juillet 2019, a adopté le premier projet de résolution intitulé : « Premier projet de résolution numéro PPR04-2010 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2019-1836 pour l'établissement situé au 254, rue Reynolds et visant un projet particulier ».
2. Que l'objet du projet de résolution consiste à accorder une demande de permis de construction pour l'établissement situé au 254, rue Reynolds, (demande de permis de construction numéro 2019-1836), afin de permettre l'aménagement d'un bâtiment de 5 logements alors que seules les résidences isolées de 1 à 2 logements sont autorisées dans cette zone et de permettre, pour ce bâtiment, une entrée charretière d'environ 15,16 mètres du côté de la rue Reynolds.
3. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **18 juillet 2019, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale à Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
4. Que ce changement d'usage ou de destination vise la zone résidentielle FJ24R (secteur situé de part et d'autre des rues Roy, Saint-Viateur et Reynolds, entre la rue Cabana et le boulevard Leclerc Ouest). La description complète ainsi que le plan de la zone concernée peuvent être consultés au bureau de la municipalité.
5. Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
6. Que ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 10 juillet 2019.

La greffière adjointe,

M^e Stéphanie Déraspe